



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 FÉVRIER 2023 À 19 H 30
DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE**

ORDRE DU JOUR

1. PÉRIODE DE QUESTIONS

2. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 24 janvier 2023 et séance extraordinaire du 13 février 2023.
- 2.3 Dépôt du procès-verbal de correction du 31 janvier 2023.
- 2.4 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Demande de soutien financier de deux athlètes laprainien en baseball.
 - ii. Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie – souper 50^e anniversaire.
- 2.5 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par la directrice générale.
- 2.6 Participation de la Ville au mouvement « Mai sans tondeuse ».
- 2.7 Nomination de deux représentants du conseil municipal à la Commission de l'environnement, des parcs et des espaces verts.
- 2.8 Approbation du budget 2023 de l'Office d'habitation de Roussillon.
- 2.9 Approbation du Règlement numéro 43-(2022) de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

2.10 Approbation du Règlement numéro 44-(2022) de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

3. CONSULTATIONS PUBLIQUES

4. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4.1 Adoption du second projet de règlement omnibus 1250-51 amendant et ajoutant certaines dispositions au Règlement de zonage 1250.

4.2 Adoption du Règlement 1503-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 775 000 \$.

4.3 Adoption du Règlement 1504-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 3 650 000 \$.

4.4 Adoption du Règlement 1505-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 085 000 \$ pour:

- la nouvelle traverse ferroviaire sur l'axe Saint-Henri;
- les travaux de modifications de la voie K114;
- les travaux du CN pour nouveau passage à niveau;
- les travaux du CN pour nouveau système d'avertissement.

4.5 Adoption du Règlement 1506-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 775 000 \$ pour:

- la réfection de la chaussée de diverses rues;
- la réfection de divers trottoirs et bordures.

4.6 Adoption du Règlement 1507-E décrétant une dépense et un emprunt de 2 125 000 \$ pour la réfection de la chaussée et l'ajout de pavage sur la rue Johanne.

4.7 Adoption du Règlement 1508-E décrétant une dépense et un emprunt de 4 250 000 \$ pour:

- construction d'un surpresseur d'aqueduc;
- construction de compteurs sectoriels

- 4.8 Adoption du Règlement 1509-E modifiant le règlement 1489-E décrétant une dépense et un emprunt de 720 000 \$ pour la réfection de la station sanitaire Clairière III et le remplacement de 4 automates de contrôle, afin de s'assurer d'avoir le financement nécessaire pour les coûts de travaux.
- 4.9 Adoption du Règlement 1510-E modifiant le Règlement 1493-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 225 000 \$ pour divers travaux de réfection et de remplacement à l'usine de filtration.

5. OCTROI DE CONTRATS

- 5.1 Octroi d'un contrat pour le service GPS véhiculaire.

6. COMMUNICATIONS

7. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 7.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 7.2 Achat d'équipements, de matériel divers et d'honoraires professionnels - autorisation de dépenses au fonds de roulement.
- 7.3 Approbation de la programmation révisée pour les travaux TECQ 2019-2023.

8. GÉNIE

9. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 9.1 Renouvellement des assurances responsabilité municipale pour l'année 2023.

10. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 10.1 Octroi des barrages routiers 2023.
- 10.2 Adoption du plan d'action municipal 2023 concernant les personnes handicapées.
- 10.3 Demande d'autorisation pour un restaurant ambulant lors du critérium de vélo Lapraicycle 2023.
- 10.4 Demande d'autorisation de vente et de consommation d'alcool lors du critérium de vélo Lapraicycle 2023.

- 10.5 Adoption de la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes, du cadre de soutien financier pour les organismes et pour les individus et du cadre de référence du soutien aux organismes admissibles.

11. RESSOURCES HUMAINES

- 11.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de la coordonnatrice aux loisirs- événements et installations au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.
- 11.2 Grille salariale 2023 des emplois saisonniers non syndiqués.

12. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 12.1 Rapport d'activités 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité de circulation et de mobilité active le 18 janvier 2023.
- 13.2 Recommandations - comité de circulation et de mobilité active - réunion du 18 janvier 2023.
- 13.3 Ajout de signalisation - rue des Pins.
- 13.4 Prolongation de la voie cyclable sur l'avenue de la Mennais et le boulevard des Alizés.

14. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 14.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 25 janvier 2023.
- 14.2 Dérogations mineures.
- i. Demandes de dérogations mineures - comité consultatif d'urbanisme - séance du 25 janvier 2023.
- 14.3 PIIA.
- i. Demandes de PIIA - comité consultatif d'urbanisme - séance du 25 janvier 2023.

14.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une parcelle du lot 6 501 771 du cadastre du Québec - 1320 chemin de la Bataille Nord.

15. **VARIA**

16. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Vous êtes invité à poser vos questions aux élus municipaux. Que votre question porte sur un des points à l'ordre du jour ou sur tout autre sujet d'ordre municipal, vous pouvez l'acheminer par écrit à greffe@ville.laprairie.qc.ca

Afin de conserver un climat respectueux, nous vous demandons de bien vouloir respecter certains critères lors de l'acheminement de vos questions. Nous ne conserverons que les questions ou commentaires qui sont exempts de :

- ***propos injurieux, diffamatoires, harcelants, agressifs, racistes ou sexistes;***
- ***attaques personnelles, atteintes à la vie privée;***
- ***langage vulgaire, obscène et malveillant;***
- ***emploi abusif de la majuscule (équivalent aux cris);***
- ***promotion ou discrédit d'une entreprise, d'un produit, d'un parti politique, de ses représentants, ou des autorités de la Ville de La Prairie.***